

Campagne mondiale pour l'éducation

Document d'orientation sur les domaines prioritaires du plan stratégique 2023-2027

Apprentissage numérique

1. Contexte

Les progrès scientifiques et technologiques enregistrés au cours des dernières décennies sont indéniables, dans pratiquement tous les domaines de l'activité humaine. Grâce à ces progrès, il a été possible d'améliorer considérablement la qualité de vie dans le monde entier. Dans le domaine spécifique de l'éducation, le développement technologique et l'expansion des possibilités numériques ont engendré de « nouvelles » dynamiques d'enseignement et d'apprentissage qui exigent le développement de nouvelles compétences chez tous les acteurs de l'éducation, y compris les enseignants, les étudiants et les parents. Ce document présente brièvement certaines des tensions liées à l'alignement de l'expansion de l'apprentissage numérique et de l'obligation de l'État de garantir le droit à l'éducation pour tous. Le document accorde une attention particulière à la façon dont la numérisation de l'éducation exacerbe les inégalités à l'intérieur et à l'extérieur de l'école, et à la façon dont le manque de réglementation de l'implication des acteurs privés dans la fourniture de la numérisation de l'apprentissage favorise les formes anciennes et émergentes de commercialisation et de privatisation de l'éducation.

La CME affirme que pour qu'un pays mette efficacement en œuvre la technologie dans l'éducation, « [il] a besoin d'investissements multisectoriels non seulement dans l'électricité, l'infrastructure, les appareils, les données et la connectivité, mais aussi dans le contenu éducatif, la formation des enseignants, le renforcement de capacités plus larges dans l'ensemble du secteur de l'éducation, et la recherche ». Pour résoudre les problèmes systémiques liés aux capacités, à la promotion et à la carrière des enseignants, il convient d'élaborer et de mettre en œuvre des normes de compétence en matière de TIC pour les enseignants, adaptées aux réalités et aux besoins des pays, accompagnées d'une formation initiale et continue des enseignants, d'un accompagnement pédagogique et d'autres mécanismes de soutien, en mettant l'accent sur une pédagogie efficace de l'utilisation des technologies dans le cadre du processus d'enseignement et d'apprentissage. Des cadres de renforcement des capacités numériques devraient être élaborés et intégrés dans les programmes nationaux, et les enseignants doivent être aidés à développer leurs propres compétences numériques et à tirer parti de la technologie dans le cadre d'approches pédagogiques saines¹. Selon l'UNICEF, pour parvenir à une politique

¹ UNICEF, « Pulse Check on Digital Learning », UNICEF, New York, 2022.

EdTech aussi complète, il faut un financement estimé à au moins 1,4 billion de dollars d'ici 2030² pour couvrir les investissements liés à l'apprentissage numérique. L'UNICEF a également souligné que 68 % des jeunes³ ne sont pas en mesure d'acquérir des compétences numériques, avec de grandes disparités entre les pays à revenu élevé et les pays à faible revenu, et des inégalités de genre qui favorisent les garçons, ce qui peut nécessiter des politiques sensibles à la question de l'égalité de genre en matière de technologies de l'information et de la communication.

Il convient de souligner que les instruments juridiques relatifs au droit à l'éducation restent pleinement applicables aux technologies de l'éducation (EdTech) et à l'apprentissage numérique et devraient donc influencer ces politiques. L'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les articles 13 et 14 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, les articles 28 et 29 de la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention de l'UNESCO sur la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement sont particulièrement pertinents. En vertu de l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de l'article 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, toute personne a le droit de participer au progrès scientifique et de jouir des bienfaits qui en résultent.

2. Le plan stratégique de la CME (2023-2027)

La CME est consciente que le fossé numérique et la capacité des établissements d'enseignement à transmettre des compétences numériques et de pensée critique deviendront plus que jamais un facteur déterminant pour le progrès de l'éducation. Dans les pays à revenu élevé, 90 % des jeunes apprenants sont connectés numériquement, mais en Afrique subsaharienne, par exemple, ce chiffre n'est que de 5 % (UNESCO)⁴. Ces données révèlent les inégalités structurelles existantes, qui ne pourront être surmontées qu'au prix d'efforts plus importants et de meilleure qualité de la part de la communauté internationale et d'une série de transformations dans les domaines de la politique publique, du financement et de la formation des enseignants, entre autres, dans lesquels les écoles, les étudiants, les apprenants adultes et les enseignants bénéficient d'un accès à la technologie.

Les espaces numériques offrent désormais des plateformes de premier plan pour l'organisation et l'activisme, mais aussi pour les attaques des forces hostiles aux droits de l'homme. La pandémie mondiale de COVID-19 a eu un impact négatif sur l'éducation dans le monde entier. Elle a également accéléré le travail et les connexions numériques.

Comme l'indique le plan stratégique de la CME, les solutions numériques et technologiques peuvent jouer le rôle de catalyseurs dans la réforme de l'éducation et permettre l'accès à l'apprentissage et la continuité de l'éducation pour les étudiants confrontés à des obstacles critiques, tels que ceux qui souffrent d'un handicap ou qui se trouvent dans une situation

² <https://www.unicef-irc.org/publications/1301-how-much-does-universal-digital-learning-cost.html>

³ <https://www.unicef.org/reports/recovering-learning>

⁴ Plan stratégique de la CME 2023-2027, p.3.

d'urgence. Pour que cela soit possible, il est nécessaire de comprendre que la technologie n'est pas seulement un outil, mais un bien marchand, avec une charge idéologique et politique visant à tirer des profits de la vente de produits et à consolider les réseaux d'approvisionnement qui contrôlent, censurent ou limitent également l'information, selon des valeurs qui ne sont pas toujours alignées sur les droits de l'homme.

3. Défis critiques

Les défis associés aux EdTech et au monde numérique conduisent les organisations de la société civile, et en particulier la CME, à prendre des positions critiques sur les discours dominants qui font l'éloge des nouvelles technologies, sans mesurer leurs implications et leurs limites, telles que l'exacerbation de l'individualisme qui pourrait entraver l'interaction sociale et les formes émergentes de solidarité et de coopération.

L'inégalité d'accès aux nouvelles technologies parmi les étudiants est endémique et dépend largement des conditions économiques et sociales de la famille, ce qui entraîne une augmentation des inégalités entre les étudiants⁵, en particulier pour ceux qui vivent dans les zones rurales.

La CME reconnaît les EdTech et l'apprentissage numérique comme un instrument précieux, qui devraient être incorporés dans le travail d'enseignement et le programme d'études en général. Cela ne nous empêche pas d'identifier le risque idéologique que comportent les EdTech, qui régissent la « production de la vérité » dans les espaces numériques, dans lesquels les compétences numériques ont non seulement reconfiguré les paysages épistémologiques et sociaux, mais aussi transformé les identifications, les allégeances et les notions de citoyenneté⁶.

L'éducation traditionnelle enseignée par le biais de la technologie, en particulier lorsqu'elle n'encourage pas la pensée critique, peut potentiellement accroître les déséquilibres de pouvoir à l'intérieur et à l'extérieur de la salle de classe⁷. Comme le souligne l'ancienne rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le droit à l'éducation, le professeur Boly Barry, l'introduction de l'éducation numérique peut améliorer l'éducation ou la compromettre, en fonction du contexte et des mesures politiques qui accompagnent ce processus. En fait, selon son rapport, dans le monde de plus en plus numérique d'aujourd'hui, ce qui compte du point de vue du droit à l'éducation n'est pas tant l'introduction de machines et de programmes pour « fournir » l'éducation, mais la poursuite d'une éducation numérique complète pour donner aux gens les compétences numériques nécessaires pour participer à toutes les dimensions de la vie humaine

⁵ Barceló, Pep. El cautiverio ideológico de las nuevas tecnologías. <https://vientosur.info/el-cautiverio-ideologico-de-las-nuevas-tecnologias/>

⁶ Darwin, Ron. (2017). Language, Ideology, and Critical Digital Literacy. University of British Columbia - Vancouver

⁷ Revista de la Escuela de Ciencias de la Educación. 2022, Año 18 2(17), 109-123. Julio a diciembre. Cruz Picón, P.E. y Hernández Correa, L.J. Tecnología, educación y poder : una dominante correlación desde el Estado Moderno.

(civile, culturelle, économique, politique et sociale) de manière active et libre et pour devenir des citoyens actifs.⁸

Enfin, la relation entre la technologie, la numérisation et l'éducation implique inévitablement la relation avec les acteurs non étatiques et en particulier avec les sociétés et les entreprises qui font des affaires avec les technologies de l'information. L'Internationale de l'éducation a dénoncé le fait que le « virage » vers la « formation en ligne » et « l'apprentissage à distance d'urgence » a donné un pouvoir exacerbé aux fournisseurs commerciaux de technologies éducatives, pour vendre leurs produits et encourager les écoles, les enseignants et les parents à les utiliser, en recourant également à des lois sur les droits d'auteur qui ne sont pas toujours adaptées à l'enseignement et créent des obstacles nuisibles à la liberté professionnelle et à l'autonomie des enseignants⁹.

Comme l'affirme l'IE, les technologies de l'information et de la communication (EdTech) sont un secteur en pleine expansion, mais ce n'est pas le cas partout. Un récent rapport sur la COVID-19 de l'UNICEF¹⁰ révèle qu'au moins 463 millions d'élèves ont été privés d'éducation parce qu'ils n'ont pas les moyens d'accéder à l'enseignement à distance ou que l'enseignement à distance ne peut pas être proposé. Il faut aussi noter que la taille du marché mondial des EdTech devrait croître de 18 % par an pour atteindre une taille de marché de 285,2 milliards de dollars en 2027¹¹.

4. La voie à suivre

La CME devrait promouvoir des actions de plaidoyer pour faciliter l'accès aux EdTech afin que l'offre technologique s'adapte aux différents contextes culturels, aux différents groupes d'âge, et d'autant plus qu'elle accompagne et renforce l'apprentissage individuel et collectif. Les EdTech devraient viser à soutenir l'enseignement en salle de classe et le rôle fondamental joué par les enseignants dans la promotion de la pensée critique et le renforcement des connaissances, des capacités, des aptitudes et des compétences des étudiants.

L'accès à la technologie ne signifie pas l'augmentation de son coût ou sa privatisation. Les technologies de l'information et de la communication devraient faire partie d'une stratégie publique qui englobe tous les niveaux et toutes les modalités de l'éducation dans le cadre d'un plan sectoriel de l'éducation. L'État est responsable de l'intégration des technologies appropriées dans des systèmes d'éducation publique gratuits, inclusifs et de qualité. De même, il doit promouvoir son adaptation à des populations diverses et encourager son utilisation par les femmes, les personnes handicapées et les groupes marginalisés. Pour cela, la formation des

⁸ Bolly Barry, parag. 22-36

⁹ Blikstein, P., & Blikstein, I. (2021). Do Educational Technologies Have Politics? A Semiotic Analysis of the Discourse of Educational Technologies and Artificial Intelligence in Education. In *Algorithmic Rights and Protections for Children*. <https://doi.org/10.1162/ba67f642.646d0673>.

¹⁰ United Nations Children's Fund, "Covid-19: Are children able to continue learning during school closures? A global analysis of the potential reach of remote learning policies using data from 100 countries." UNICEF, New York, 2020.

¹¹ Education International. Teaching with Tech: The role of education unions in shaping the future. Summary. Survey Report by Christina Colclough. January 2021

enseignants est cruciale, car aucun apprentissage numérique n'est appelé à remplacer leur travail. L'interpellation des États sur ces obligations fait partie du travail de la CME.

La définition de la technologie comme un simple outil ne tient pas compte des structures économiques et du pouvoir politique qui sous-tendent l'introduction de la technologie, ainsi que des multiples inégalités qui émergent, comme les acteurs bénéficiant de la conception, de la commercialisation et de l'utilisation de la technologie. La CME reconnaît que « tandis que le manque de dispositifs technologiques et de compétences pour utiliser la technologie domine dans les pays du Sud, le développement de la technologie et sa commercialisation, ainsi que la perpétuation des pratiques coloniales visant à rendre les économies à faible revenu dépendantes de la technologie développée dans les économies riches, prévalent dans les débats politiques dans le Nord »¹².

¹²Perez Murcia, L.E. (2022). Global Campaign for Education: SDG4 Spotlight Report. Mimeo. Johannesburg.